

N° 2.77/2026

ARRETE RESERVANT TROIS PLACES DE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING DE L'HYVERSENQ
MARDI 07 JUILLET 2026 A 18H AU MERCREDI 08 JUILLET A 07H

Le Maire de Najac,

Vu les dispositions du Code des Collectivités Territoriales dans son ensemble et notamment celles relatives à la circulation et au stationnement sur les voies communales,

Vu la demande du 3^{ème} régiment d'artillerie de montagne (caporal chef Velut 06.68.63.38.34)

ARRETE

Article 1^{er} : Trois places de stationnement sur le parking rue de l'hyversenq seront réservées du mardi 07 Juillet 2026 à 18H au mercredi 08 Juillet à 07h au 3^{ème} régiment d'artillerie de montagne.

Article 2^{ème} : La signalitique sera mise en place puis enlevée par les services municipaux.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac
- aux employés municipaux
- Placée dans le panneau d'affichage municipal.

Najac, le 30.06.2026

Le Maire
Pierre-Jean BARTHEYE

